



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Deuxième Conférence parlementaire sur le dialogue interconfessionnel : *Renforcer la confiance et susciter l'espoir pour bâtir notre avenir commun*

Organisée par le Parlement italien et l'Union interparlementaire avec le soutien de Religions for Peace

Rome, 19-21 juin 2025

Description des séances

Débat général – Le dialogue parlementaire sur la religion et la conviction : renforcer la confiance et susciter l'espoir pour bâtir notre avenir commun

Le débat général invite des parlementaires et des représentants de religions, de convictions, d'organisations confessionnelles, de l'Organisation des Nations Unies (ONU), d'organisations internationales, d'organisations de la société civile et des milieux universitaires à échanger des bonnes pratiques sur la manière dont les actions menées par les parlements en faveur de la religion et de la conviction peuvent contribuer à des sociétés plus pacifiques, justes et inclusives en renforçant la confiance entre les parlements et la société en général, en resserrant les liens sociaux et en suscitant l'espoir dans les situations de crise. Les participants recenseront les défis qui prévalent actuellement aux niveaux national, régional ou international et ils seront encouragés à proposer des moyens d'améliorer la coopération entre les parlements et les religions et convictions en vue de répondre aux préoccupations communes.

Réunion-débat de haut niveau – Lutter contre la haine fondée sur la religion ou la conviction : désamorcer la polarisation et prévenir la déshumanisation et l'instrumentalisation religieuse

De nombreuses sociétés sont en proie à une montée de la haine fondée sur la religion ou la conviction, dont les dimensions sociale et juridique concernent les parlementaires. Sur le plan social, cette haine divise les populations locales et contribue à un climat de méfiance, de peur et d'exclusion. Elle peut cibler les communautés religieuses et toucher souvent les minorités de manière disproportionnée. Cette haine peut également être propagée par des personnes ou des groupes d'une communauté religieuse contre une autre communauté. Dans les cas extrêmes, elle incite à la discrimination, à l'hostilité et à la violence. Les réseaux sociaux et le cyberspace, propices à la désinformation, jouent un rôle particulièrement important dans la propagation de la haine. Sur le plan juridique, la prévalence d'une telle haine pose la question du seuil à partir duquel considérer les discours de haine comme des délits, conformément aux normes internationales. Cette question fait l'objet de nombreux débats au sein de la communauté internationale. Dans ce domaine, les droits de l'homme et les lois religieuses peuvent être en contradiction. Les participants à cette réunion-débat de haut niveau tenteront de définir des moyens de lutter collectivement contre la montée de la haine fondée sur la religion ou la conviction tout en respectant les normes fondamentales des droits de l'homme.

Séance de travail thématique 1 – Promouvoir la coexistence pacifique

La religion et la conviction font partie intégrante de toutes les sociétés et jouent un rôle important dans la formation de l'identité et des valeurs des personnes ainsi que dans leur façon de coexister. Des valeurs positives partagées autour de l'amour du prochain, de la justice sociale, de la charité et de la compassion favorisent la solidarité et permettent de valoriser la religion et la conviction en tant que bien social. La religion et la conviction peuvent également être à l'origine de conflits et utilisées pour justifier l'exclusion d'autrui voire la violence. Les parlements et les parlementaires ont différents rôles à jouer pour promouvoir l'unité au sein de sociétés caractérisées par un paysage religieux diversifié. Ils peuvent faire connaître les valeurs positives des religions et des convictions, les utiliser pour faire avancer des questions politiques et veiller à ce que le droit des individus à exercer leur religion ou leur conviction soit garanti par la loi. Les parlementaires peuvent défendre les groupes marginalisés et dénoncer la haine. Ce faisant, ils contribuent à créer une société plus empathique et compréhensive, dans laquelle les gens peuvent trouver des terrains d'entente et résoudre les problèmes de façon plus efficace. Cette séance thématique réunira des experts qui œuvrent à la promotion de la coexistence pacifique afin qu'ils échangent des bonnes pratiques et des enseignements.

Scéance de travail thématique 2 – Enseignements tirés de la Déclaration de Marrakech (2016) : garantir les droits des minorités religieuses

La Déclaration de Marrakech sur les droits des minorités religieuses dans le monde islamique a été signée en 2016 par plus de 250 érudits, chefs religieux et dirigeants politiques musulmans et a fourni des orientations sur la citoyenneté dans les États musulmans, sur la base d'un document constitutionnel islamique ancien, la Charte de Médine. La Déclaration témoigne de l'engagement de longue date de l'islam à favoriser la coexistence pacifique avec les autres religions et à protéger les minorités religieuses contre les persécutions, les déplacements et les discriminations dans les pays à majorité musulmane. Elle appelle également les dirigeants des autres religions à lutter contre ces mêmes actes d'injustice à l'encontre des minorités musulmanes dans leurs pays. Cette séance servira de plateforme aux chefs religieux, aux parlementaires et aux autres acteurs concernés pour examiner la contribution potentielle de la Déclaration de Marrakech à la sauvegarde des droits et des libertés des minorités religieuses et de conviction dans les sociétés à majorité musulmane. Le débat mettra en lumière les principales recommandations pour la mise en œuvre de la Déclaration, ainsi que la contribution particulière des parlements et des parlementaires à cet égard. Cette séance est soutenue par le Forum pour la paix d'Abou Dhabi et le Network for Religious and Traditional Peacemakers (réseau d'artisans de la paix religieux et traditionnels).

Réunion-débat 1 – Promouvoir des sociétés inclusives, garantir la liberté de religion ou de conviction

La liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction est garantie par la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que par d'autres instruments internationaux des droits de l'homme. En tant que droit de l'homme et indicateur d'inclusion, la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction joue un rôle important, car elle contribue à l'édification de sociétés justes et pacifiques. Pour le Pape François, cette liberté constitue le "véritable test décisif pour la protection des droits de l'homme". Il est toutefois regrettable que cette liberté subisse des entraves dans toutes les sociétés. Cette réunion-débat permettra aux participants d'échanger des connaissances et des bonnes pratiques afin de comprendre comment le maintien de la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction contribue à faire progresser les sociétés inclusives. Des réseaux et des mécanismes parlementaires dédiés à la promotion et à la protection de cette liberté seront également présentés.

Réunion-débat 2 – Promouvoir le leadership éthique à tous les niveaux, investir dans l'éducation pour la paix

Il existe une corrélation positive entre l'éducation, le leadership éthique et des sociétés pacifiques, justes et équitables. Le leadership éthique, qui découle des valeurs d'inclusion, d'égalité, de respect, d'intégrité, de confiance, de redevabilité et de solidarité repose sur le principe d'être au service du bien commun. Il porte sur le cœur même du mandat des parlementaires et des parlements, qui représentent le peuple et sont censés répondre à ses attentes et à ses besoins. Le leadership éthique s'applique également au mandat des dirigeants des communautés religieuses ou de conviction, qui mettent en œuvre un système de valeurs au service des fidèles. L'éducation à la paix met en avant de nombreuses compétences qui se retrouvent dans le leadership éthique, telles que la promotion de valeurs sociales positives, la démocratie, la compréhension interculturelle et interconfessionnelle, la pensée critique et les valeurs d'inclusion, de respect et de durabilité. L'éducation à la paix, en particulier lorsqu'elle est axée sur la connaissance des religions, des droits de l'homme et des médias, permet de lutter contre la désinformation, l'intolérance et les stéréotypes, et elle favorise le respect de l'état de droit. Elle peut contribuer à prévenir les conflits, à les résoudre pacifiquement ou à créer des conditions sociales propices à la paix. Les participants à cette réunion-débat examineront les principaux éléments du leadership éthique et de l'éducation à la paix.

Réunion-débat 3 – Le dialogue interconfessionnel pour l'inclusion des femmes dans la vie publique

Les parlements, les religions et les convictions partagent la même détermination à bâtir des sociétés résilientes et inclusives. Ces dernières années, cette détermination s'est traduite par des efforts visant à promouvoir l'inclusion des femmes dans les sphères politique et religieuse. Des progrès significatifs ont été réalisés à l'échelle mondiale s'agissant du nombre de femmes au parlement, dont la proportion est passée de 13,1 % en 2000 à 27 % en janvier 2025. Des mesures telles que des quotas, des groupes parlementaires dédiés et des outils de sensibilité au genre, en plus de l'éducation du public et de la volonté de la société d'accroître la représentation des femmes dans les institutions politiques, se sont révélés particulièrement efficaces. Les femmes sont également fortement impliquées dans des activités laïques indispensables au fonctionnement des institutions religieuses ou de conviction, et les religions et les convictions n'ont pas toutes la même position théologique sur la participation des femmes à la vie publique. Les participants à cette réunion-débat discuteront du rôle important des femmes à la fois en politique et dans le domaine de la religion et de la conviction, examineront certains défis spécifiques auxquels elles sont confrontées et recenseront des pratiques pour les surmonter en fonction du contexte.

Réunion-débat 4 – Promouvoir la solidarité avec les personnes en situation de vulnérabilité

Les minorités, les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées et les apatrides comptent parmi les groupes les plus vulnérables de nos sociétés. Ils sont souvent marginalisés à différents titres. Ils rencontrent des obstacles pour exercer leurs droits et sont en butte à l'exclusion sociale, à la discrimination et aux allégations mensongères. Mues par l'impératif de venir en aide aux personnes qui en ont besoin, les organisations confessionnelles sont d'importants pourvoyeurs d'assistance humanitaire. Elles contribuent également largement à la protection sociale et au plaidoyer en faveur de la justice sociale. Les acteurs religieux jouent un rôle important pour combler les besoins non seulement spirituels mais aussi matériels de la population, tandis que les sites religieux sont souvent considérés comme des espaces sûrs pour les personnes vulnérables ou marginalisées. Le rôle essentiel que jouent les acteurs religieux pour promouvoir la solidarité et d'autres mesures en faveur des personnes en situation de vulnérabilité fait d'eux des interlocuteurs privilégiés permettant aux responsables politiques de comprendre les besoins de ces personnes et d'élaborer des politiques pertinentes. Les participants à cette réunion-débat examineront les différentes fonctions et responsabilités des parlementaires, des représentants de religion ou de conviction et des organisations confessionnelles ainsi que les possibilités qui s'offrent à eux pour promouvoir la solidarité envers les personnes en situation de vulnérabilité, garantir leurs droits et éliminer l'intolérance à leur égard.